

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 07 avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-1784/17/CM

■ Approbation de la maîtrise d'ouvrage des opérations Beltram et Cirene sur le Technopôle de l'Arbois - CPER 2015-2020

MET 17/2837/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Contexte de l'opération :

Le développement du Technopôle de l'Arbois repose sur la qualité des acteurs implantés sur son territoire : les entreprises innovantes, les structures d'aide à l'innovation, les laboratoires de recherche et les centres de formation.

Le Technopôle de l'Arbois s'est donc engagé à renforcer certaines composantes, dont la « recherche finalisée » et la « formation supérieure ».

Ainsi, à la demande d'Aix-Marseille Université, deux projets structurants ont été retenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et vont être implantés sur le site du Petit Arbois.

Présentation des projets :

- 1) **La création du « Centre d'Innovation et de Recherche en Environnement et en Écotechnologies » (Cirene)** qui vise à analyser le cycle de vie des nanoparticules et nano matériaux en vue de valoriser le développement de cette technologie de façon sûre, c'est-à-dire sans impact pour l'homme ou pour l'environnement. Il s'inscrit dans la nécessité de concentrer dans un même lieu les plateformes d'essais existantes sur le territoire du Pays d'Aix. Porté par deux laboratoires de recherche implantés sur le Technopôle (le Cerege, équipe de Jérôme Rose et Jean-Yves Bottero, et le LM2P2, Nicolas Roche), cet outil permettra aussi aux entreprises partenaires et associées d'analyser le vieillissement des produits dans des conditions parfaitement contrôlées.

Aix-Marseille Université et le Cerege souhaitent donc implanter sur la ZAC du Petit Arbois un bâtiment pilote dans le cadre du programme de développement Enseignement Supérieur et Recherche du Technopôle. Il s'agira d'une « Halle Technologique » qui permettra d'offrir une surface utile de 500 m² et qui devrait être livrée en 2019. Ce bâtiment serait implanté sur un terrain d'environ 1 200 m² situé au Sud de la ZAC, à proximité du bâtiment Marconi.

Le budget prévisionnel du Cirene a été estimé à 1,002 M€ TTC (toutes dépenses confondues). L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 840 000 € TTC.

- 2) L'installation du **Master « Sciences de l'Environnement Terrestre (SET) »** a pour objectif de conforter un véritable campus thématique axé sur les sciences de l'environnement en rassemblant sur le Technopôle, au côté des unités présentes (Cerege, IMBE, LCE, etc...), des spécialités/parcours pour l'instant dispersés sur trois sites différents (Marseille centre, Etoile - Saint Jérôme et Arbois). Ceci permettra d'augmenter d'une part la visibilité de la formation à l'échelle d'Aix-Marseille Université et d'autre part de renforcer les liens entre étudiants, laboratoires de recherche et entreprises innovantes déjà présents sur le site, à proximité du siège des pôles de compétitivité.

Pour concrétiser ce projet, le Technopôle a pris le parti de rénover le bâtiment Beltram (déjà partiellement occupé par Aix-Marseille Université) situé sur la ZAC du Petit Arbois, en vue d'accueillir les locaux nécessaires au Master. Pour la rentrée universitaire 2018, le bâtiment réaménagé accueillera 290 étudiants du Master. Le bâtiment, constitué de quatre niveaux et construit en 1933 pour les besoins du

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 07 avril 2017

Sanatorium de l'Arbois, accueillait des bureaux destinés aux entreprises et start-up relevant du Technopôle. Il nécessitera donc d'importants travaux d'aménagement intérieur et de remise aux normes, pour y installer des salles de cours et de TD, sur environ 900 m². Selon l'étude de programmation réalisée en 2016, le coût du projet est estimé à 1,198 M€ TTC, dont 918 000 € TTC de travaux.

Ces deux projets s'inscrivent dans le Schéma Directeur « Sciences » de l'Université d'Aix Marseille. Ils ont d'ors et déjà fait l'objet d'études techniques préalables respectant à la fois les exigences scientifiques d'Aix-Marseille Université ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat et les collectivités dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

Après travaux, ces deux bâtiments seront remis à l'Etat, via une convention d'occupation précaire d'une durée de 30 ans, consentie à titre gratuit, dont l'Université sera signataire. Cette dernière en assurera alors l'usage, la gestion et les charges afférentes au fonctionnement.

Maîtrise d'ouvrage de l'opération :

En accord avec Aix-Marseille Université, le Syndicat Mixte de l'Arbois s'était porté maître d'ouvrage de ces deux opérations, en pilotant les études et les travaux. Suite à sa dissolution et à l'intégration depuis le 1er janvier 2017 du Technopôle au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (rattaché au Territoire du Pays d'Aix), celle-ci doit désormais assurer la poursuite du portage de l'opération. Cette décision sera entérinée par la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Métropole.

Financement de l'opération :

Les projets Cirene & Beltram sont actuellement financés partiellement par l'enveloppe du CPER (950 000 €) destinée aux opérations Enseignement Supérieur et Recherche sur le Petit Arbois. Le plan de financement global est le suivant :

	Etat	Région	Département	Métropole	Total
BELTRAM	100 K€	366 K€	366 K€	366 K€	1198 K€
CIRENE	100 K€	384 K€	134 K€	384 K€	1002 K€
TOTAL :	200 K€	750 K€	500 K€	750 K€	2200 K€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Education et notamment l'article L 211-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- L'arrêté Préfectoral du 17 octobre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de l'Arbois ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- Le courrier de M. le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille du 15 novembre 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 07 avril 2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet de rénovation du bâtiment Beltram situé sur la ZAC du Petit Arbois à Aix-en-Provence, en vue d'accueillir les locaux destinés au Master « Sciences de l'Environnement Terrestre » piloté par Aix-Marseille Université ;
- Le projet d'implanter sur la ZAC du Petit Arbois un bâtiment pilote pour accueillir le « Centre d'Innovation et de Recherche en Environnement et en Écotechnologies » (Cirene) visant à analyser le cycle de vie des nanoparticules et nanomatériaux en vue de valoriser le développement de cette technologie sans impact pour l'homme ou pour l'environnement ;
- Que ces opérations bénéficient des financements inscrits au titre du CPER 2015-2020 et qu'elles doivent à ce titre faire l'objet d'un dossier d'expertise conjoint ;
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en accord avec Aix-Marseille Université, se propose de devenir le maître d'ouvrage de ces deux opérations suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Arbois ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la reprise de la maîtrise d'ouvrage des opérations Beltram et Cirene par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Arbois et à son intégration dans la Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 07 avril 2017